

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES DE MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Réf de l'action : ECF S070.PR indice 4 du 20/03/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'accueillir et de faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.

Être capable d'accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.

Être capable de participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

• L'activité de Maître d'apprentissage/Tuteur a un rôle essentiel dans la réussite du parcours en alternance/apprentissage. Il assure l'accueil de l'apprenti/alternant et facilite son intégration, tout en représentant l'image de la société. De plus, ce métier permet d'accompagner les alternants/apprentis dans le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle. Il permet également de participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

• La formation ouvre sur des activités telles que :

-Maître d'apprentissage/tuteur

• Equivalences, passerelles, débouchés :

Les titulaires des certifications mentionnées ci-dessous peuvent faire une demande auprès du représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi pour obtenir, par équivalence, la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur :

-le certificat de compétences professionnelle interbranches « Tutorat en entreprise » porté par la commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie, la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche professionnelle de l'industrie textile, la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche professionnelle des industries de l'habillement, et la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation inter-secteurs papier carton et enregistré au répertoire spécifique sous le numéro RS 2094 ;
-le certificat de compétences en entreprise (CCE) « Exercer le rôle de tuteur en entreprise » porté par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (CCI France) et enregistré au répertoire spécifique jusqu'au 31 décembre 2021 sous le numéro 91 ou sous le numéro RS 5368.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant évoluer vers une mission de tuteur d'apprentis/alternants,
- Personnel, volontaire, de l'entreprise dont l'emploi et le niveau de qualification correspondent à la fonction tutorale visée,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Selon la branche professionnelle, certains prérequis complémentaires peuvent être demandés au tuteur.
- Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification, les candidats justifiant soit :
 - De l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours. La date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de cinq ans à la date de validation du dépôt de dossier d'inscription du candidat ;
 - D'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES DE MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

AVERTISSEMENT

• Contacter la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) compétente pour connaître les centres agréés compétents pour organiser une session d'examen et se procurer la demande d'inscription à l'épreuve telle que présente en annexe 2 de l'arrêté du 7 décembre 2021 ;

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Trois domaines de compétences et neuf compétences professionnelles :

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
 1. Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
 2. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
 3. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
 4. Suivre le parcours avec le centre de formation.
 5. Organiser le parcours au sein de l'entreprise.
 6. Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages
 7. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
 8. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
 9. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du diplôme Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM) et/ou Formateur de formateurs.
- Formateur aux métiers de l'enseignement de la sécurité routière (FMESR)
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et positives.
- Etude de cas, jeux de rôle, mise en situation,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Ressources pédagogiques de la formation remis aux stagiaires.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Modalités d'évaluation :

L'épreuve de certification est basée sur un questionnaire oral de 40 mn à partir de productions :

Première production : "Dossier de présentation du candidat" à compléter en amont de la session d'examen (présentation des grandes lignes de son parcours professionnel).

Deuxième production : préparation d'une présentation à l'oral permettant au candidat de démontrer ses capacités à exploiter une

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES DE MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

situation professionnelle issue de la pratique de son métier pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant. Le candidat aura à préparer l'analyse de deux situations professionnelles en amont de la session d'examen.

Le jour de la session d'examen, le candidat réalise la présentation orale :

- de la situation professionnelle choisie par le jury ;
- de l'exploitation de cette situation pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation.

Enfin, le jury questionne le candidat sur :

- ses capacités à exploiter la situation professionnelle présentée, pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant;
- la mise en œuvre des compétences de maître d'apprentissage / tuteur ;
- son « Dossier de présentation du candidat ».

- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code : RS5515.
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION.
- Date de décision d'enregistrement : 15/10/2021.
- Date de fin d'échéance : 15/10/2026.
- Plus de renseignements sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5515/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

DURÉE DE LA FORMATION

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.